

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 10074 du 2 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1406854S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 23838 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325292S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2014:

Souchet, Gilles	Nigend : 120 286	Numéro de livret de solde : 8 092 863
------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2014:

Joandel, Morgan	Nigend : 217 844	Numéro de livret de solde : 6 639 848
------------------------	------------------	---------------------------------------

Daniel, Xavier	Nigend : 198 513	Numéro de livret de solde : 8 053 549
-----------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juin 2014.

Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS